



Compte-rendu du conseil municipal du mardi 15 octobre 2024

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Angélique Fanget, Pierre-Marie Roche, Sébastien Brasy, Yvon Blondon, Colette Andrevon, Elsa Bréard-Mêlé, Brigitte Clutier, Frédéric Finand, Nathalie Chanaux, Isabelle Joyet, Didier Faye.

Absents : Stéphane Goncalves, Jonathan Vallet, Françoise Berthois

Secrétaire : Brigitte CLUTIER

Le conseil est ouvert à 20h30.

Approbation du CR du conseil municipal du 17 juillet 2023 à l'unanimité.

1. Complémentaire prévoyance pour incapacité temporaire de travail proposée par le CDG38 :

L'ensemble du personnel a adhéré. La participation de la commune évolue : elle passe de 1€ à 7€ par agent soit 84 € par an au lieu de 12€/an.

Vote : adopté à l'unanimité.

2. Nouveau de location de salle pour les associations de Sonnay :

Une nouvelle tarification est réservée aux associations de Sonnay qui organisent des manifestations ou stages de plusieurs jours dans la salle des Sorbières

Nouveau tarif :

- forfait ménage de 50€
- location pour une journée : 100€
- Location pour le week-end : 150€

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour aménagement de la zone Giraud avec SYNERGIES DEVELOPPEMENT et AA GROUPE.

Présentation des divers documents fournis par AA Group avec leurs coûts associés comme il avait été demandé à AA Group.

Pierre-Marie Roche signale qu'il aurait été préférable d'avoir 3 offres. Claude LHERMET souligne que si un nouvel appel d'offre avait été lancé, nous aurions eu des réponses similaires à celle de 2023. C'est l'approche alternative, collaborative qui est intéressante dans cette offre unique.

Vote : acceptation proposition étude par les cabinets AA Group et Synergie Développement.

Vote : 1 abstention : Pierre-Marie Roche – Pour : 11

4. Proposition d'implantation d'une antenne relais.

Rappel de la situation : Un permis de construire pour une antenne relais a été refusé chez un particulier, sur un terrain proche des écuries de la Duys. en raison de la trop grande proximité d'un ruisseau. Des riverains proches de cette possible implantation se sont déjà plaints en mairie de l'impact possible sur leur habitation et sur les chevaux.



Une autre société a prospecté la commune pour implanter également une antenne relais. Présentation du contrat proposé par cette société, dont la première clause doit être revue car non acceptable en l'état selon Claude Lhermet. De même Claude Lhermet explique qu'il s'agit d'une antenne qui n'appartient pas à un opérateur spécifique dont les entreprises de téléphonie louent ensuite des accès : ainsi on pourrait éviter la prolifération d'antennes de différents opérateurs.

- Frédéric FINAND fait remarquer qu'il n'y a pas d'éléments factuels pour justifier l'autorisation d'implantation d'une antenne relais sur Sonnay. Il demande ainsi que Nathalie Chanaux une étude sur le sujet. Claude Lhermet répond que ce sont les opérateurs qui font les études
- Il s'ensuit de vifs échanges sur la couverture du réseau de téléphonie, sur l'impact potentiel de l'antenne sur les personnes, les animaux et l'impact visuel de son site d'implantation. Au vu de ces éléments, il est acté :
 - Une demande d'informations complémentaires sur la couverture de Sonnay en téléphonie pour justifier l'implémentation et la zone couverte (et impactée) en fonction de l'implantation.
 - Révision de la proposition de contrat.

5. Questions diverses

- Le chemin du Pavé Cléménçon est bloqué jusqu'à la fin des travaux de sécurisation par le propriétaire du mur effondré.
- RIFSEEP : la proposition a été refusée sur certains critères à réécrire. Frédéric Finand réclame que l'avis de la commission soit communiqué à tous.
- Le marché du restaurant scolaire est échu au 31/12/2024 et va donc être relancé
- Décision de déplacer le monument au mort.
 - Cette décision n'a pas été proposée au vote en Conseil Municipal bien qu'évoquée à plusieurs reprises en réunion de travail sans aucune objection de qui que ce soit.
 - Ce déplacement avait été mentionné et porté à connaissance de la population dans le numéro de l'essentiel de juillet sans aucun retour à ce sujet.
 - Claude LHERMET reconnaît avoir décidé le déplacement sans vote en conseil étant donné qu'aucune objection n'avait été émise dans aucune réunion de travail ni suite à l'article dans l'essentiel de juillet.
 - Frédéric Finand réclame des comptes rendus des réunions de travail et que les procès-verbaux des conseils municipaux soient communiqués dans les délais légaux.

La séance du conseil municipal est levée à 21h 30.